



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Saison 2004-2005





Avis de convocation

MI SE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
MEMBRES DE L'AGENCE CHAUDIÈRE
NEUVIÈME RÉUNION
15 JUIN 2005 À 13 H 30

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué(e) à la neuvième réunion de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. La rencontre aura lieu le 15 juin 2005 à 13 h 30 à la salle du Conseil des maires de la MRC de L'Amiante, située au 3830, boulevard Frontenac Ouest, à Thetford Mines.

Serge Nadeau
Secrétaire-trésorier

p.j. Projet d'ordre du jour



Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mot du président;
5. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2003-2004 :
 - 5.1 Lecture et adoption du procès-verbal du 16 juin 2004;
 - 5.2 Suivi des résolutions;
6. Présentation et adoption du rapport d'activités 2004-2005;
7. Rapport financier :
 - 7.1 Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2004-2005;
 - 7.2 Présentation du budget du programme d'aidé 2005-2006;
8. Élection des administrateurs pour l'année 2005-2006;
9. Divers;
10. Levée de l'assemblée.



Table des matières

<u>Introduction</u>	
Mot du président	4
Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2004	5
<u>Structure organisationnelle de l'Agence Chaudière</u>	
Membres de l'Agence	15
Nominations et désignations	15
Conseil d'administration 2004-2005	16
Comité exécutif	17
Comité conseil	17
Comité transfert de connaissances	17
Comité informatique	17
Comité d'étude des litiges de la vérification opérationnelle	18
Personnel de l'Agence	18
<u>Rapport d'activités 2004-2005</u>	
19	
<u>Activités réalisées par les divers comités</u>	
27	
<u>Contributions financières</u>	
28	
<u>Contributions en services</u>	
30	
Gouvernement du Québec	30
Municipalités	30
Producteurs forestiers	31
Titulaires de permis de transformation du bois	31
Présidence de l'Agence	31
<u>Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées</u>	
32	
Administration du programme d'aide	32
Travaux réalisés en 2004-2005	32
<u>Cliantèle desservie</u>	
34	
<u>Bilan de la vérification opérationnelle – Saison 2004-2005</u>	
35	
<u>États financiers pour l'exercice 2004-2005</u>	
37	
<u>Annexes</u>	
49	
Membres de l'Agence Chaudière pour 2004-2005	
Budget de l'Agence pour 2005-2006	
Rapport des travaux réalisés pour l'exercice financier 2004-2005	
Conseillers forestiers 2004-2005	



Chers amis du milieu forestier,

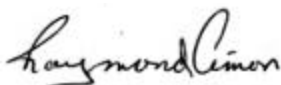
Le milieu forestier a franchi une année importante. Notre Agence y a été très présente à différents niveaux. Les membres du conseil d'administration se sont impliqués à différentes étapes pour faire avancer le dossier d'aménagement de la forêt privée.

Dans un premier temps, l'Agence, avec la Table du milieu forestier, ont fait les démarches nécessaires et pressions par moment pour faire reconnaître l'importance d'un poste d'administrateur à la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) pour le milieu forestier. Au niveau économique, le secteur forestier est au premier rang en Chaudière-Appalaches. La réduction importante du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec de 13 % a affecté la quantité de travaux sur le terrain. Cependant, l'Agence a fait différentes actions pour sensibiliser les hauts fonctionnaires à l'impact d'une telle réduction et ce, au cours de toute l'année. Nous avons même discuté avec M. Pierre Corbeil de ce sujet à deux reprises.

Nous avons participé comme prévu à l'

l'expérimentation d'un modèle de gestion intégré du cerf de Virginie sur le territoire de la Chaudière-Appalaches; le dossier évolue. M. Corbeil a pris note du travail accompli et à réaliser, mais aussi de l'importance de continuer à supporter financièrement ces travaux. Nous avons rencontré les élus de notre région pour les sensibiliser sur la problématique que rencontre le milieu forestier. Notre présence à la CRÉ a fait avancer le dossier. Nous pouvons considérer que le président de la CRÉ est derrière nous; il nous appuie et parle positivement pour nous.

Je voudrais remercier les administrateurs de l'Agence pour le grand intérêt qu'ils apportent aux différents dossiers, la grandeur des discussions et les consensus positifs qui s'y dégagent. Que dire du personnel très efficace de notre Agence. Ce sont des collaborateurs impliqués qui nous apportent un support de tous les instants. Je dis également un grand merci à tous, continuons notre bon travail! J'espère que la prochaine année sera la période qui marquera le départ d'une ère positive pour l'aménagement durable.



Raymond Cimon
Président



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2003-2004



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle des membres de l'Agence Chaudière

Huitième réunion (ordinaire)

Le mercredi 16 juin 2004

Procès-verbal de la huitième réunion ordinaire des membres de l'Agence Chaudière, tenue le mercredi 16 juin 2004 à 13 h 30 à la salle du Conseil des maires de la MRC de L'Amiante, sous la présidence de M. Raymond Cimon et M. Serge Nadeau agit à titre de secrétaire de la réunion.

Représentants	Organismes
MUNICIPALITÉS	
M. Serge Nadeau	MRC de L'Amiante
M. Marcel Roy	MRC de L'Amiante
M. Henri Gagné	MRC Robert-Cliche
Mme Sonia Paradis	MRC La Nouvelle-Beauce
M. Éric Olivier	MRC La Nouvelle-Beauce
M. Jean-Marc Paquet	MRC Beauce-Sartigan
PRODUCTEURS	
M. André Lantagne	Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
M. Jean-Luc Doyon	Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
M. Lucien Quirion	Groupe forestier de Beauce-Sud
M. Robert Bais	Groupe agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc.
M. Raymond Thibeault	Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
M. Alain Brouard	Aménagement forestier et coopératif de Wdfe
M. Gaston Samson	Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.
INDUSTRIELS	
M. Pierre Duval	Domtar
M. Jacques Morin	Stadacona
AUTRES	
M. André Roy	Aménagement forestier et coopératif de Wdfe
M. Germain Labbé	Minière des Ressources naturelles et de la Faune
M. Martin Larriée	Aménagement forestier et coopératif de Wdfe
M. Gaston Martineau	Groupe agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc.
Mme Andréanne Désy	Employée de l'Agence
M. Robert Paquet	Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
Mme Josette Villancourt	Mairesse de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
Mme Hélène Faucher	Mairesse de la municipalité d'Adstock
M. Denis Dubois	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
M. Yves Beaudoin	Employé de l'Agence

I

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présente assemblée, ayant dûment été convoquée, est déclarée ouverte.

2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation est lu aux personnes présentes.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 08-AG-09

concernant l'ordre du jour de la réunion du 16 juin 2004

Il est proposé par M. Raymond Thibeault, appuyé par M. Pierre Dval et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit adopté et présenté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mot du président;
5. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2002-2003 :
 - 5.1 Lecture et adoption du procès-verbal du 17 juin 2003;
 - 5.2 Sui vi des résolutions;
6. Présentation et adoption du rapport d'activités 2003-2004;
7. Rapports financiers :
 - 7.1 Présentation et adoption des états financiers;
 - 7.2 Présentation du budget du programme d'aidé 2004-2005;
8. Nomination d'un vérificateur;
9. Élection des administrateurs pour l'année 2004-2005;
10. Divers;
11. Levée de l'assemblée.

Adopté

4. MOT DU PRÉSIDENT

Le président souhaite la bienvenue aux membres et fait une brève récapitulation de la dernière année.

5. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2002-2003

5.1 Lecture et adoption du procès-verbal du 17 juin 2003

RÉSOLUTION 08-AG-10
concernant le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2003

Il est proposé par M. Marcel Roy, appuyé par M. Gaston Samson et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2003.

Adopté

5.2 Suivi des résolutions

Monsieur Raymond Cimon, président de l'Agence, fait un bref retour sur les résolutions qui ont été adoptées à la septième assemblée générale annuelle des membres. Deux de ces résolutions seront de nouveau discutées pendant la présente assemblée générale.

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004

RÉSOLUTION 08-AG-11
concernant le rapport d'activités 2003-2004

Monsieur Yves Beaudoin, coordonnateur de l'Agence, et Mme Andréeanne Désy, adjointe au coordonnateur, font la présentation du rapport d'activités 2003-2004.

Faisant suite à cette présentation, il est proposé par M. Jacques Morin, appuyé par M. Jean-Luc Doyon et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activités 2003-2004.

Adopté

RAPPORTS FINANCIERS

7.1 Présentation et adoption des états financiers

RÉSOLUTION 08-AG-12
concernant le rapport financier de l'année financière se terminant le 31 mars 2004

À la suite de la présentation du rapport financier par M. Jean-Guy Fortin de la firme Raymond Chabot, Grant Thornton, il est proposé par M. André Lantagne, appuyé par Mme Sonia Paradis et résolu unanimement d'adopter le rapport financier de l'Agence pour la période se terminant le 31 mars 2004.

Adopté

7.2 Présent at i on du budget du progr amme d' ai de pour 2004-2005

RÉSOLUTION 08-AG-13
concer nant le budget de l' Agence pour 2004-2005

Monsieur Raymond Cimon présente à l'assemblée le budget d'opération 2004-2005 et répond aux questions soulevées par les membres. Il est proposé par M. Robert Blais, appuyé par M. Jean-Luc Doyon et résolu unanimement d'adopter le budget 2004-2005 de l'Agence.

Adopté

8. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

RÉSOLUTION 08-AG-14
concer nant la dési gnati on d' un vérifi cat eur pour 2004-2005

ATTENDU que deux soumi ssonnai res ont déposé une offre pour la vérifi cati on des livres compt abl es pour 2005, 2006 et 2007 en conf or mit é avec les devi s demandés;

ATTENDU la recommandati on du comité exécutif qui a anal ysé les offres;

ATTENDU que la firme Raymond Chabot, Grant Thornton ét ait le soumi ssonnai re le plus bas;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Paquet, appuyé par M. Alain Brouard et résolu unanimement de nommer la firme Raymond Chabot, Grant Thornton comme vérifi cat eur de l' Agence pour les exerci ces fi nanci ers 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007.

Adopté

9. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2004-2005

RÉSOLUTION 08-AG-15
concer nant l' él ecti on des admi ni strate ur s pour 2004-2005

Il est proposé par M. Marcel Roy, appuyé par M. André Lantagne et résolu unanimement que les personnes décrites ci-dessous soient nommées à titre d'administrateurs de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour la période 2004-2005.

Prési dent	M. Raymond Cimon
Muni ci pal ités	M. Léoni de Grenier Mme Sonia Paradis M. René Mongrain M. Henri Gagné
Producteurs	M. Denis Dubois M. Robert Paquet M. Alain Sénéchal M. André Roy

Industries

M. Pierre Duval
M. Jacques Morin

Nommés par le ministre

M. Germain Labbé
M. Richard Blodreau

Adopté

10. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RÉSOLUTION 08-AG-16

concernant les modifications au règlement intérieur

Les membres de l'assemblée sont informés des modifications qui seront apportées au règlement intérieur qui concerne spécifiquement la nomination des représentants des titulaires de permis d'usine de transformation du bois pour l'assemblée annuelle et le conseil d'administration.

Il est proposé par M. Robert Paquet, appuyé par M. Jean-Luc Doyon et résolu unanimement d'adopter la modification au règlement intérieur telle qu'elle apparaît ci-dessous :

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de leur catégorie et sous-catégorie respective. Chaque catégorie et sous-catégorie a droit de désigner en nombre égal des personnes physiques à titre de représentant aux assemblées des membres et ce, de la façon suivante :

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	REPRÉSENTANTS
Le monde municipal	Municipalité régionale de comté (MRC) et municipalité locale	10
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	Organisme de gestion en commun (OGC)	5 ²
	Syndicat et office de producteur de bois (SOPB)	5 ³
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Industriels forestiers	10

Les représentants sont désignés pour une période d'un an. Le mode de désignation des représentants de chaque catégorie ou sous-catégorie est établi par celui-ci, soit :

¹ Deux (2) par territoire de MRC.

² Cinq (5) désignés par l'Association des Groupements forestiers de la Chaudière.

³ Deux (2) pour le Syndicat de producteurs de bois de la Beauce, un (1) pour celui de l'Estrie et deux (2) pour le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

- Pour la catégorie du monde municipal :

Les personnes sont désignées par une résolution adoptée lors d'une assemblée du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) ou de la municipalité locale.

- Pour la sous-catégorie des organismes de gestion en commun (OGC) :

Les personnes sont désignées par une résolution adoptée lors d'une réunion de leur conseil d'administration.

- Pour la sous-catégorie des syndicats et offices de producteurs de bois (SOFB) :

Les personnes sont désignées par une résolution adoptée lors d'une réunion de leur conseil d'administration.

REPRÉSENTANTS ASSEMBLÉE DES MEMBRES

PROPOSITION : (Extrait - Article 10.01 c)

Les représentants sont désignés pour une période d'un an. Le mode de désignation des représentants de chaque catégorie est établi par celui-ci, soit :

Pour la catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Annuellement et avant la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Agence, les membres de la catégorie désignent conjointement et par écrit, de la façon suivante, les personnes devant les représenter :

Au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée annuelle :

1. Les administrateurs sortant de la catégorie proposent par écrit les candidats pour l'assemblée générale annuelle.
 2. En l'absence d'administrateur pour cette catégorie, le conseil d'administration nommera au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée annuelle une personne qui aura pour fonction d'établir les liens entre les membres de cette catégorie et d'amorcer le processus de nomination des représentants :
- La proposition est transmise à tous les membres en règle de cette catégorie au moment de la convocation;
 - Les membres ont un délai de dix (10) jours pour réagir par écrit à cette proposition. Si aucune objection n'est présentée, les candidats sont désignés pour représenter la catégorie à l'assemblée générale annuelle;
 - Lorsque d'autres candidats sont proposés, les propositions sont acceptées jusqu'à concurrence du nombre de représentants admissibles (10 pour l'assemblée générale

annuelle). Lorsque ce nombre est excédé, une nouvelle proposition écrite faisant état de l'ensemble des candidatures reçues et accompagnées d'un bulletin de vote est transmise à tous les membres en règle de la catégorie. Les bulletins de vote seront retournés par courrier à l'expéditeur;

- Les administrateurs sortant de cette catégorie font parvenir par écrit à l'Agence, avant l'assemblée générale annuelle des membres, ledit mandat de représentation.

Ces modes de désignation des représentants doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration.

REPRÉSENTANTS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROPOSITION : (Extrait - Article 16.03)

Pour la catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Annuellement, au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée annuelle :

1. Les administrateurs sortant de la présente catégorie font une proposition de nomination d'administrateurs.
 2. En l'absence d'administrateur pour cette catégorie, le conseil d'administration nommera une personne qui aura pour fonction d'établir les liens entre les membres de cette catégorie et d'amorcer le processus de nomination des représentants.
- La proposition est transmise par écrit à tous les membres en règle de cette catégorie au moment de la convocation;
 - Les membres ont un délai de dix (10) jours pour réagir par écrit à cette proposition. Si aucune objection n'est présentée, les candidats seront élus lors de l'assemblée générale annuelle;
 - Lorsque d'autres candidats sont proposés, ces propositions sont acceptées jusqu'à concurrence du nombre de représentants admissibles (quatre (4) pour le conseil d'administration). Lorsque ce nombre est excédé, une nouvelle proposition écrite faisant état de l'ensemble des candidatures reçues est envoyée à tous les membres en règle de la catégorie. L'élection des administrateurs sera faite lors de l'assemblée générale annuelle.

Ces modes d'élection des administrateurs réguliers doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration.

11. DI VERS

11.1 Diminution du budget de l'Agence

RÉSOLUTION 08-AG-17

concernant la diminution du budget de l'Agence

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec a réduit de 4,5 millions de dollars le financement du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, dont 335 000 \$ pour l'Agence Chaudière;

CONSIDÉRANT que la méthodologie retenue par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec pour la répartition de la coupure budgétaire pénalise doublement notre région;

CONSIDÉRANT qu'une étude a démontré que chaque dollar investi dans l'aménagement des forêts privées engendrent des retombées économiques de 2,89 \$, dont 1,04 \$ pour l'État québécois;

CONSIDÉRANT que l'État québécois est l'un des premiers à bénéficier des retombées économiques liées à l'aménagement des forêts privées;

CONSIDÉRANT le rôle important que joue la forêt privée à plusieurs égards (économique, environnemental et social);

CONSIDÉRANT que la coupure actuelle a un impact important sur la période d'employabilité des travailleurs sylvicoles de la région et que la faible proportion des forêts publiques du territoire de l'Agence (7 %) ne peut améliorer cette situation;

CONSIDÉRANT que l'Agence ne peut plus rencontrer les objectifs sylvicoles prévus à son PPMV, lesquels constituent la base de notre calcul de possibilité forestière;

CONSIDÉRANT que la forêt privée constitue une source importante d'approvisionnement de cette industrie forestière;

CONSIDÉRANT les retombées économiques régionales de 1,2 milliard de dollars provenant de l'approvisionnement des usines de transformation du bois du territoire;

CONSIDÉRANT que l'Agence n'est pas admissible à présenter des projets dans le cadre du programme Vol et II;

CONSIDÉRANT qu'un rapport dressant le bilan des dix dernières années du Vol et II en Chaudière-Appalaches fait ressortir que seulement 54 % des fonds profitent à la main-d'œuvre et que la durée moyenne d'emploi est de 40 jours.

EN CONSÉQUENCE, nous demandons au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec de transférer une partie des fonds du programme Vol et II pour rétablir l'aide financière du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées telle qu'elle était en 2003.

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Brouard, appuyé par M. Robert Blais et résolu unanimement de signifier aux autorités gouvernementales notre profond désaccord et notre indignation quant aux coupures budgétaires et à la méthode utilisée pour calculer cette réduction budgétaire que celles-ci ont effectuée. De plus, nous demandons aux responsables ministériels de revoir à la hausse leurs intentions budgétaires pour l'Agence Chaudière pour les prochaines années et faire connaître leur vision quant à l'avenir et au rôle qu'ils entendent donner à la forêt privée.

Adopté

11.2 Dépôt de document par M. Alain Brouard

M. Alain Brouard dépose une résolution qui sera traitée par le conseil d'administration. Cette dernière soulève les problématiques occasionnées par le changement de la programmation des travaux demandé par l'Agence en début de saison.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 08-AG-18
concernant la clôture de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Marcel Roy, appuyé par M. Gaston Sanson et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

Raymond Cimon
Président

Serge Nadeau
Secrétaire-trésorier



Structure organisationnelle de l'Agence

Membres de l'Agence

La structure de l'Agence repose sur deux types de membres, soit les membres réguliers et les membres associés. Pour l'année 2004-2005, la cotisation annuelle correspondait à 25,00\$. Ce sont 37 membres réguliers et 2 membres associés qui ont compté parmi les partenaires de l'Agence.

MEMBRES RÉGULIERS*

Toute personne morale ou organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories détaillées ci-dessous peut être admis(e) en tant que membre régulier de l'Agence. Toutefois, elle ou il doit être intéressé(e) à promouvoir les objectifs de l'Agence.

Monde municipal

Municipalités régionales de comté (MRC)

Municipalités locales

Organismes reconnues des producteurs forestiers

Organismes de gestion en commun (OGC)

Syndicat de producteurs de bois (SPB)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Industriels du sciage

Industriels des pâtes et papiers

MEMBRES ASSOCIÉS*

Toute personne ou organisme ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et intéressé(e) à promouvoir ses objectifs peut devenir membre associé. Les membres associés ont le droit d'assister aux assemblées des membres et même d'y prendre la parole, mais n'ont toutefois pas le bénéfice du sens d'éligibilité au conseil d'administration.

Pour devenir membre associé, il faut soumettre une demande d'adhésion à l'Agence. Celle-ci sera présentée et acceptée par les représentants du conseil d'administration. Il faut ensuite payer sa cotisation pour l'année en cours.

Nomination et désignation

La désignation des représentants du conseil d'administration pour l'année suivante a lieu lors de l'assemblée générale annuelle. Ce sont les membres qui procèdent à la nomination.

* La liste des membres réguliers et associés se trouve à l'annexe 1 du présent document.

Conseil d'administration 2004-2005

Le conseil d'administration de l'Agence se compose de douze personnes et est structuré de façon à obtenir la représentation des quatre catégories de partenaires suivants : le ministre, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, les producteurs forestiers et le milieu municipal.

P



M. Raymond Ci mon
Président
Présence 6/6

SECRETARIAT



M. Serge Nadeau
Secrétaire-trésorier
Présences 6/6

INDUSTRIES



M. Pierre Duval
Domtar inc.
Présences 4/6



M. Jacques Morin
Papiers Stadacona Ltée
Présences 5/6

Les administrateurs procèdent à la nomination des officiers, puis des personnes autorisées à signer les documents bancaires à la suite de l'assemblée annuelle.

MINISTÈRE



M. Germain Labbé
MRNFP
Présences 6/6



M. Richard Bilodeau
MRNFP
Présences 4/6

Les représentants du comité exécutif sont également désignés.

MUNICIPALITÉS



M. Léoni de Grenier
MRC Beauce-Sartigan
Présences 2/6



M. Réné d'Amgrain
MRC Lotbinière
Présences 2/6



Mme Sonia Paradis
MRC La Nouvelle-Beauce
Présences 4/6



M. Henri Gagné
MRC Robert-Clouche
Présences 6/6

PRODUCTEURS



M. Denis Dubois
SPFRQ
Présences 6/6



M. Robert Paquet
SPBB
Présences 6/6



M. Alain Sénéchal
Group. for. Chaudière
Présences 5/6



M. André Roy
Amén. for. de Wolfe
Présences 5/6

Comité exécutif

Le comité exécutif est mandaté par le conseil d'administration et réalise les tâches qui lui sont soumises. Il assure entre autres une bonne administration des affaires de l'Agence. Cinq personnes composent ce comité et comprennent préalablement un président et un vice-président.

M. Raymond Cimon, président
M. André Roy, vice-président (Amén. for. de Wolfe)
M. Robert Paquet (SPBB)
M. Pierre Duval (Domtar)
M. Yves Beaudoin, coordonnateur de l'Agence

Comité conseil

Le comité conseil agit en collaboration avec le conseil d'administration lors de l'étude de différents dossiers. Ainsi, ce comité doit procéder à l'étude et formuler les recommandations nécessaires qu'il soumet par la suite au conseil d'administration. Le comité conseil est formé de personnes représentant les quatre partenaires.

Deux comités spécifiques résultent du comité conseil; il s'agit du comité de transfert de connaissances et du comité informatique.

Comité de transfert de connaissances

Le mandat du comité de transfert de connaissances consiste principalement à poursuivre et à améliorer la stratégie de transfert de connaissances destinée aux propriétaires forestiers. Cette stratégie permet à ces propriétaires de recevoir de l'information et d'être sensibilisés sur de nombreux aspects touchant l'aménagement de leur boisé.

Comité informatique

Le comité informatique a pour mandat de voir aux bons développement et fonctionnement informatiques de l'Agence.

Représentants	Comité conseil	Comité de transfert de connaissances	Comité informatique
Ministère			
M. Benoît Pouliot	X	X	
M. Germain Labbé			X
Municipal			
M. Raymond Cimon		X	
Industrie			
M. Pierre Duval	X	X	X
Propriétaires			
M. Sylvain Dulac		X	
M. Roger Dutil	X		
M. Simon Guère			X
M. Pierre Graudo	X	X	
Mme Caroline Hude		X	
M. Robert Joly			X
M. Jacques Marin	X		
Mme Brigitte Asselin		X	
M. Denis Villeneuve	X		X

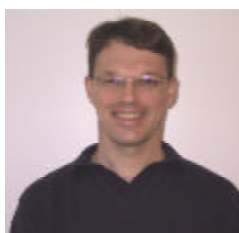
Comité d'étude des litiges de la vérification opérationnelle

Le comité de vérification opérationnelle pour les litiges voit au règlement des litiges pouvant survenir à la suite de la vérification opérationnelle. Lors de l'étude de dossiers, le coordonnateur de l'Agence participe aux discussions, mais ne prend pas part à la décision finale. Tout membre impliqué dans un dossier porté à l'étude du comité doit être substitué par un autre représentant de sa catégorie ou sous-catégorie. Le responsable de la vérification opérationnelle est lui aussi exclu du comité. Ce comité est formé de quatre personnes représentant les catégories ou sous-catégories ci-dessous :

- Un représentant du MRNFP
- Un représentant des syndicats de producteurs de bois
- Un représentant d'organismes de gestion en commun
- Un représentant de l'industrie forestière

Personnel de l'Agence

Pour assurer le bon fonctionnement de l'Agence, celle-ci se fie sur les services de six employés, dont une personne occupe un poste à temps partiel et une autre un poste saisonnier.



M. Yves Beaudoin, ing. f.

Coordonnateur



**Mme Andréanne Désy,
biologiste**

Adjointe au coordonnateur



M. Yves Mercier, ing. f.

Responsable de la vérification
opérationnelle



Mme Véronique Côté

Technicienne de bureau



Mme Mélanie Lessard

Préposée à l'enregistrement des
producteurs forestiers
(poste à temps partiel)



M. Richard Morin, tech. f.

Vérification des travaux
(poste saisonnier)



Rapport d'activités 2004-2005

Activités réalisées par le conseil d'administration

Les affaires courantes et le bon fonctionnement de l'Agence sont assurés par le conseil d'administration, lequel s'est réuni à six reprises au cours de l'année financière 2004-2005.

Suivi financier

Les représentants du conseil d'administration sont continuellement informés des activités financées par l'Agence et des contributions qu'elle reçoit.

Programme d'aide

Au cours de l'année 2004-2005, l'administration du programme d'aide a suscité des discussions au sujet de :

- Budget de fonctionnement de l'Agence*;
- Répartition budgétaire entre les conseils forestiers;
- Travaux admissibles et indexation des taux;
- Ajustement du taux accordé pour les déplacements;
- Demande de transfert d'une partie du budget du Vol et II;
- Présence de l'Agence aux auditions de la Commission Coulombe;
- Résultats de la vérification opérationnelle;
- Impact financier de l'abandon des phytocides pour l'entretien des plantations;
- Révision des cahiers normatifs et d'instructions administratives de l'Agence.

D'autres sujets ont de plus été traités par le conseil d'administration.



* Le budget de fonctionnement de l'Agence pour 2005-2006 se trouve à l'annexe 2 du présent document.

Traverses de cours d'eau



Au cours de la saison 2004-2005, l'Agence et ses partenaires ont entrepris un projet de *Protection des cours d'eau et de sensibilisation aux habitats aquatiques*. Ce projet de grande envergure a été présenté à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme *Connaître nos habitats fauniques*. En prélude à ce projet, une formation portant sur la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* a été dispensée par des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que de Faune Québec aux membres du comité conseil. L'Agence

prévoit offrir une formation similaire en 2005-2006 aux conseillers forestiers ainsi qu'une formation sur l'aménagement d'une traverse selon de saines pratiques aux propriétaires forestiers. L'installation de trois traverses de cours d'eau servant de sites de démonstration a été réalisée chez trois propriétaires différents. L'Agence procède présentement à la production d'un guide cinématographique qui détaille chacune des étapes visant l'installation d'une traverse de cours d'eau. Ce guide se veut un outil de référence pour les propriétaires et sera disponible pour tous les conseillers forestiers œuvrant sur le territoire de l'Agence. Les agences du Québec pourront également s'en procurer une copie à raison de 300 \$, couvrant ainsi les frais d'utilisation et de reproduction.



Banque des éléments de biodiversité



Un projet relatif à un *Système centralisé d'information géoréférencée des éléments de biodiversité présents sur le territoire de l'Agence* a été mis de l'avant. Cette banque de données aura comme principaux objectifs de regrouper, puis de rendre disponibles et accessibles ces éléments de biodiversité pour les conseillers forestiers accrédités par l'Agence. Ce système d'information se veut un outil dynamique et accessible pour répondre aux besoins et intérêts spécifiques des conseillers forestiers ainsi que des propriétaires de lots boisés. Ce projet sera rendu possible grâce à la précieuse contribution financière de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ). À la fin de l'été 2005, cette banque de données sera accessible aux conseillers forestiers.

Entente spécifique



Dans le cadre de l'Entente spécifique de gestion intégrée du cerf de Virginie sur le territoire de la Chaudière-Appalaches, l'Agence s'est impliquée à quelques niveaux. Son implication pour l'année 2004-2005 se résume à la participation d'une conférence de presse pour l'annonce de l'entente à la population, l'élaboration d'une formation, puis la tenue d'une journée d'information pour les propriétaires de lots boisés situés dans le ravage de cerfs de Virginie de Salaberry.

La formation a été offerte aux conseillers forestiers accrédités par les Agences de la Chaudière et des Appalaches. Elle portait sur l'Aménagement des ravages de cerfs de Virginie de la région de la Chaudière-Appalaches et la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune. Le cours s'est tenu sur une période de deux jours, soit une première journée réservée à la théorie ainsi qu'une seconde pour des exercices pratiques et une visite de travaux sylvoles réalisés au sein d'un ravage.

La séance d'information pour les propriétaires de boisé privé au sein du ravage de cerfs de Virginie de Salaberry a été tenue en collaboration avec Faune Québec. L'ensemble des participants ont pu échanger sur les besoins du cerf ainsi que les moyens possibles pour atténuer les dommages qu'il peut causer. Deux biologistes ont dressé un bref portrait de ce ravage. Par la suite, les propriétaires ont été invités à parcourir le ravage afin de découvrir les habitats du cerf. Près de 40 personnes ont participé à l'activité.



Milieux humides



Pour une troisième année consécutive, l'Agence a réalisé l'inventaire de onze milieux humides dans le cadre du *Projet d'ententes de conservation de milieux humides forestiers*. Ce projet a été réalisé par l'entremise du *Programme d'aide à la protection des milieux humides forestiers sur terres privées* de la Fondation de la faune du Québec. Ce sont 22 propriétaires qui ont signé une entente de conservation sur une base volontaire pour une superficie de 418 hectares. Une correspondance a été acheminée à l'ensemble des propriétaires des deux premières phases de ce projet afin de leur rappeler l'importance de leur fidélité à leur engagement volontaire dans la conservation des milieux humides régionaux.



Kiosque de la Journée de démonstration forestière de L'Érable



C'est dans le cadre de la 8^e édition de la Journée de démonstration forestière de L'Érable que l'Agence, en collaboration avec l'Aménagement forestier et coopératif de Wolfe, tenait un kiosque d'information au Domaine Fraser de Saint-Ferdinand. Les thèmes du kiosque étaient orientés vers l'aménagement de traverses de cours d'eau et l'installation de dispositifs à castor. De plus, de l'information relative au programme d'aide ainsi qu'aux activités de transfert de connaissances de l'Agence était livrée aux visiteurs.



Photographies aériennes



À la suite d'une démarche entreprise en 2003-2004 auprès de la firme Hauts-Monts inc., l'Agence s'est associée avec ses partenaires pour une prise de photographes aériennes. Ce sont donc huit organismes qui ont partagé les photographes de l'ensemble du territoire prises en mai 2004.

Demandes de reboisement refusées par le MAPAQ



Au cours de la saison, l'Agence a offert aux producteurs forestiers la possibilité de réviser l'analyse des demandes de reboisement refusées par le MAPAQ. Le nombre de projets qui ont été revus par l'Agence s'élevait à 17 pour un total de 119,7 ha. De ce nombre, neuf projets ont été acceptés, six projets ont été refusés, maintenant ainsi la décision du MAPAQ, puis deux projets ont été acceptés partiellement. Le tableau suivant présente le portrait de ce dossier.

	NOMBRE DE DEMANDES	QUANTITÉ (HA)	
		ACCEPTÉE	REFUSÉE
NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES	9	56,1	-
NOMBRE DE DEMANDES REFUSÉES	6	-	40,0
NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES PARTIELLEMENT	2	9,0	14,6
TOTAL :	17	65,1	54,6

Distribution de plants non-subventionnés



Au cours de l'année 2004-2005, l'Agence n'a pu procéder à la distribution de plants comme par les années antérieures. Ces plants proviennent des surplus du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Cette année, aucun surplus n'a été disponible. À cet effet, aucun propriétaire du territoire de l'Agence n'a reçu de plant non-subventionné. L'Agence a conservé la liste des personnes ayant déposé une demande pour une distribution possible en 2005-2006.

Activités relatives au transfert de connaissances



Dans le cadre des activités de son transfert de connaissances, l'Agence a financé 16 formations aux propriétaires, deux aux conseillers forestiers en plus d'imprimer un feuillet technique.

Ces cours ont été dispensés par les Syndicats de producteurs de bois de la Beauce et de l'Estrie ainsi que le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. Ce sont 160 propriétaires qui ont été rejoints. Les cours offerts sont les suivants : abattage directionnel, affûtage et entretien de la scie à chaîne, aménagement forestier pour la faune, éclaircies commerciales, fiscalité forestière, rentabilité d'un boisé privé et utilisation de la débroussailluse.

L'Agence a également dispensé deux formations aux conseillers forestiers oeuvrant sur son territoire. Ces cours portaient sur l'*Aménagement des ravages et la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune*, puis sur l'utilisation du logiciel *Forexpert Proprio*, un logiciel qui a pour but de simuler les traitements sylvicoles ainsi que leur rentabilité financière. Celui-ci permet également de faire l'évaluation de la valeur de la propriété privée.

À la suite de la réalisation du feuillet technique *Rentabilité d'un boisé privé* en 2003-2004, l'Agence a procédé à l'impression de ce dernier. Des exemplaires de ce nouveau feuillet ainsi que des deux feuillets réalisés en 2002-2003, soit *Éclaircir votre boisé* et *Fiscalité forestière*, ont été remis aux conseillers forestiers et aux syndicats pour distribution auprès des propriétaires. Ces feuillets seront éventuellement disponibles sur le site Internet de l'Agence, soit au www.arfpc.ca.



Activités réalisées

Cours aux propriétaires	16
Cours aux conseillers forestiers	2
Impression de feuillets techniques	1

Réclamation concernant la destruction d'une plantation



À la suite d'une destruction de plantation pour laquelle l'Agence Chaudière avait financé les travaux sylvicoles, cette dernière a exigé un remboursement des sommes investies. Le procès a eu lieu au Palais de justice de Thetford Mines en juillet 2004. La cause a été entendue devant le tribunal et l'Agence a obtenu un gain de cause obligeant le producteur à verser 32 000 \$ à l'Agence. Ce procès est également accessible sur le site jugements.qc.ca. Une autre situation semblable a été constatée sur le territoire. L'Agence et le propriétaire sont toutefois venus à une entente. Un troisième cas nécessitant un remboursement est encore en discussions avec le propriétaire.

Transfert de l'engagement du propriétaire des sommes investies par l'Agence lors d'une vente de lots



À la suite du jugement porté en juillet 2004 contre un propriétaire forestier qui a négligé ses engagements envers l'Agence, celle-ci a demandé à une firme d'avocats de lui proposer un texte visant le transfert des engagements. Ce texte permettra donc au vendeur d'avoir un recours contre l'acheteur si ce dernier détruit les travaux alors que les engagements de protection envers l'Agence ne sont pas échus. Il sera alors possible de joindre ce texte à l'acte notarié. L'Agence a informé les notaires de la région pour les sensibiliser sur ce fait. L'Agence mettra également à la disposition sur son site Internet (www.arfpc.ca) les exemplaires des deux modèles de texte proposés pour effectuer le transfert ou libérer le producteur de ses engagements. Ces exemplaires sont l'*Obtention de l'acquéreur à respecter les travaux* et le *Transfert de l'engagement au nouvel acquéreur*.

Mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)



Par l'entremise de ce plan, l'Agence a pris les mesures nécessaires afin d'orienter ses actions quant au développement des ressources du monde forestier.

Le tableau suivant dresse le fidèle portrait des objectifs et des réalisations depuis 2001, l'année de son adoption.

Travaux	Objectifs				Objectifs 2001-2005	Bilan des réalisations 2001-2005
	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005		
Reboisement (1 000 plants)	2 000	1 500	1 500	1 500	6 500	6 913
Regarni* (1 000 plants)	550	550	550	550	2 200	1 089
Coupe non commerciale (ha)	600	600	600	600	2 400	2 045
Coupe commerciale (ha)	850	850	850	850	3 400	2 585

* Cette activité correspond à une prévision et non à un objectif.

Réglementation municipale sur l'abattage d'arbres



En 2003-2004, l'Agence et les MRC de L'Amiante et Lotbinière concluaient une entente visant à requérir les services techniques de l'Agence pour intervenir à divers niveaux dans l'application de la réglementation sur l'abattage d'arbres. À cet effet, l'Agence Chaudière a pour suivi son mandat en 2004-2005 traitant 26 dossiers, soit 21 pour la MRC de L'Amiante et 5 pour Lotbinière. Certaines municipalités, après l'adoption de leur règlement de concordance au schéma de leur MRC, ont confié à l'Agence le suivi de leurs dossiers.

Enregistrement de producteurs forestiers



Dans la poursuite du mandat accordé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, l'Agence a exercé sa cinquième année d'opération au niveau de l'enregistrement de producteurs forestiers. Au cours de l'année 2004-2005, 1 503 demandes ont été traitées. Dû à une demande du ministère visant à épurer les dossiers non reconnus depuis plus de 2 ans, le bureau d'enregistrement a détruit 700 dossiers. Actuellement, l'Agence peut ainsi compter 6 812 dossiers, dont 5 906 dossiers reconnus. De plus, ce sont approximativement 500 nouveaux dossiers qui ont été transférés au bureau de la Chaudière à la suite de la fermeture du bureau d'enregistrement de l'Estrie.

Démarches visant l'obtention des rôles d'évaluation des MRC



Au cours de l'année, l'Agence a entrepris des démarches auprès des MRC afin d'obtenir une copie des rôles d'évaluation. Cette procédure visait à réduire le nombre de demandes qui sont acheminées aux MRC et aux municipalités afin d'obtenir des confirmations de propriété pour l'enregistrement des producteurs forestiers et ainsi faciliter le travail des conseillers forestiers. Toutefois, ce procédé n'a pas été rendu possible.

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise



Dans le cadre de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, l'Agence a déposé conjointement avec l'Agence des Appalaches le mémoire *La forêt de Chaudière-Appalaches – Une source importante du développement économique régional et provincial*. L'importance du milieu forestier en Chaudière-Appalaches ainsi que les retombées économiques de l'approvisionnement en bois de la région étaient entre autres démontrées dans ce rapport. Ce mémoire a été présenté à la consultation régionale du 20 mai 2004 tenue à Lac-Etchemin.

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches



Depuis 2001-2002, le président de l'Agence est désigné pour représenter l'Agence à la Table de concertation du milieu forestier de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ). Il agit d'ailleurs à titre de porte-parole de cette table. Au cours de l'année 2004-2005, ce groupe, formé de plusieurs intervenants du secteur forestier, s'est réuni à 4 reprises. Depuis décembre 2004, la Table porte maintenant le nom du Groupe-conseils Milieu forestier et a tenu 2 rencontres. L'élaboration d'une grille d'évaluation pour les projets présentés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Vol et II) ainsi qu'une prise de position à l'égard du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise ont entre autres fait partie des discussions.

De plus, le 9 décembre 2004, le président de l'Agence a également été élu pour siéger à titre d'administrateur représentant le Groupe-conseils Milieu forestier au conseil d'administration de la CRÉ. Ce mandat lui a été attribué jusqu'au 31 décembre 2005 avec possibilité de renouvellement. En 2004-2005, depuis son élection, le conseil d'administration de la CRÉ s'est réuni à deux reprises. Diverses démarches relatives au développement régional et au partenariat avec le gouvernement ont été entreprises :

- Adoption des critères d'admissibilité et de qualité des projets déposés au Vol et II pour 2005–2006;
- Transmission d'un avis sur le rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise;
- Transmission d'un avis à la Consultation publique– Plan de développement durable du Québec;
- Transmission d'une demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, M. Pierre Corbeil, afin qu'il assure dès 2005 un financement adéquat à la mise en valeur des forêts privées en Chaudière-Appalaches.

Réduction budgétaire du programme d'aide de l'Agence

Au cours de 2004-2005, l'Agence a signifié aux autorités gouvernementales son profond désaccord et son indignation quant aux coupures budgétaires et à la méthode utilisée pour calculer cette réduction budgétaire que celles-ci ont effectuée. L'Agence a également demandé aux responsables ministériels de revoir à la hausse leurs intentions budgétaires pour l'Agence pour les prochaines années et de faire connaître leur vision quant à l'avenir et au rôle qu'ils entendent accorder à la forêt privée. Plusieurs démarches ont été entreprises en ce sens.

Le 13 mai 2004, en collaboration avec l'Agence des Appalaches, l'Agence a procédé à la distribution d'arbres dénommés *Petit orphelin*. L'activité, servant à sensibiliser le public et à dénoncer cette coupure, s'est déroulée sur l'une des rues principales à Lac Etchemin. Les représentants des municipalités, des industriels forestiers ainsi que des producteurs forestiers, soit les Groupements forestiers et les Syndicats de producteurs de bois, se sont associés aux agences dans cette démarche.

De plus, le 18 mai 2004, l'Agence a rencontré messieurs Marc Ledoux et Michel Bordel eau, sous-ministres associés aux Forêts, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec afin de discuter de cette importante coupure budgétaire ainsi que du rôle de la forêt privée et de son avenir. Au lendemain de cette rencontre l'Agence émettait un communiqué de presse *Coupure budgétaires pour les forêts privées*. Une correspondance a également été adressée en juin 2004 au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, M. Pierre Corbeil.





Activités réalisées par les divers comités

Comité exécutif

Les membres du comité exécutif ont tenu sept réunions durant l'année. Ces derniers ont formulé des recommandations au conseil d'administration sur les sujets suivants :

- Préparation du budget de fonctionnement de l'Agence;
- Indexation de la grille de taux pour les travaux 2004-2005;
- Distribution budgétaire entre les conseillers forestiers;
- Orientations pour la programmation des travaux 2004-2005;
- Présence de l'Agence et dépôt d'un mémoire aux auditions de la Commission Ombre;
- Ajustement du taux pour les déplacements;
- Impact financier de l'abandon des phytoci des.

Comité conseil

Les membres du comité conseil se sont réunis à deux reprises pour discuter des éléments suivants :

- Révision des cahiers normatifs et d'instructions administratives de l'Agence;
- Impact financier pour l'abandon des phytoci des;
- Résultats de la vérification opérationnelle;
- Activité de martelage pour le résineux;
- Évaluation du projet acéri-co-forestier.

Comité de transfert de connaissances

Le comité a tenu une seule réunion au cours de cet exercice financier. Les propos traités concernaient le bilan des activités réalisées ainsi que la programmation pour 2005-2006.

Comité informatique

Au cours de la saison 2004-2005, le comité n'a pas eu de dossier à l'étude et n'a donc pas tenu de réunion.

Comité d'étude des litiges de la vérification opérationnelle de l'Agence Chaudière

Au cours de l'année 2003-2004, des situations litigieuses ont été soumises pour étude. Ce n'est qu'en 2004-2005 que le comité s'est penché sur ces quatre cas problématiques. Des recommandations ont par la suite été acheminées au conseil d'administration.

Afin de parvenir à la réalisation de différents projets, certains organismes versent des contributions à l'Agence. Le tableau suivant détaille les montants reçus pour l'année 2004-2005.

Gouvernement du Québec	2 245 345 \$
Minière des Ressources naturelles et de la Faune : - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	2 244 400 \$
Faune Québec : - Entente spécifique	945 \$
Gouvernement du Canada	1 833 \$
Environnement Canada : - Projet de conservation des écosystèmes forestiers exceptionnels	1 833 \$
Autres sources	35 691 \$
Fondation de la faune du Québec : - Projet de conservation des milieux humides forestiers - Programme <i>Emplois-nature-jeunesse</i> - Projet de traverses de cours d'eau	20 000 \$ 8 791 \$ 6 900 \$

Titulaires de permis d'usine de transformation du bois

Une contribution financière de 599 696,98 \$ a été versée à l'Agence par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois. Ce montant est basé sur un taux de 1,20 \$ par mètre cube solide.

Usines de sciage et autres	Sommes perçues	
	\$	%
Transformation du bois	306 896,83 \$	51 %
Usines de pâtes et papiers	292 800,15 \$	49 %
Total	599 696,98 \$	100 %

Répartition des sommes provenant de la vente de bois par MRC

MRC	Sommes perçues	
	\$	%
L'Aniante	216 511,51 \$	36 %
Beauce-Sartigan	134 227,48 \$	22 %
Lotbinière	77 748,75 \$	13 %
La Nouvelle-Beauce	70 813,14 \$	12 %
Robert-Cléche	100 396,10 \$	17 %
Total	599 696,98 \$	100 %

Les industries qui ont participé au financement de l'Agence en date du 31 mars 2005 sont les suivantes :

- A. Lapointe & Fils inc.
- Bardeau Cèdres St-Honoré
- Blanchette & Blanchette
- Bois Daaquam
- Bois Franc-Nord inc.
- Boiscarvin inc.
- Busque & Lafemme
- Carrier & Bégin inc.
- Clermond Hamel ltée
- Compagnie Abitibi-consolidated
- Coopérative des travailleurs Scierie St-Amant
- Denis Huard
(Préparation Beauce)
- Domtar inc. Windsor
(Papiers communication)
- Domtar Sainte-Marie (Produits forestiers)
- Fontaine inc.
- Gabriel Boucher
- Gérard Grête & Fils inc.
- Gestofor inc.
- Industries Maibec inc. (St-Théophile)
- Industries manufacturières Mégantic
(Placages Mégantic)
- Kruger inc. – Trois-Rivières
- Kruger Wayagamack inc.
- La Compagnie Commonwealth Plywood
- La Scierie Jean-Guy Chabot
- Les Bois D.M.K.J. inc.
- Les Bois Poulinc.
- Les Bois Traités M. G. inc.
- Les Entreprises J. M. Champeau inc.
- Les Produits forestiers D. G. ltée
- Matériaux Blanchet
- Mégabois
- Multibois F. L. inc.
- Pabaced G.D.S. inc.
- Pabaced G.D.S. inc. – Valoribois G.D.S.
- Papiers Stadacona (Scierie Leduc divisi on)
- Produits forestiers Champlain inc.
- Produits bois B.A.S. inc.
(ind Maibec St-Pamphile)
- Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Scierie Bel-Ache ltée
- Scierie Dion et Fils inc.
- Scierie Lapointe et Roy
- Scierie Lauzé Joly inc.
- Scierie Lemioux & Fils inc.
- Scierie Tech inc.
- Scierie Valcourt
- Scierie Dion et Fils inc.
- Spruce Falls inc. (Panneaux Tembec OSB)
- Vexco
- Wilfrid Paquet & Fils ltée

En date du 31 mars 2005, aucun versement à l'Agence n'a été fait depuis un minimum d'un an pour les industries qui suivent :

- Fecteau & Frères
- Felix Huard inc.
- Les Industries Flcard & Poulinc.
- Joseph Audet
- L. H. Plante & Fils inc.
- Les Bois Jean-Pierre ltée
- Les Plânos André Bolduc
- Les Produits forestiers Linère inc.
- Mobilier rustique
- Scierie Blondeau
- Scierie J. N. Grégoire inc.
- Scierie Nord-Sud

Producteurs forestiers

Les travaux d'aménagement forestier sont subventionnés à 80 % par l'Agence Chaudière et 20 % des coûts sont assumés par les producteurs forestiers. Cette contribution des propriétaires, sur la base des travaux réalisés, s'élève à 671 119 \$ pour l'année 2004-2005.

Enregistrement des producteurs forestiers

Pour l'année 2004-2005, l'Agence Chaudière a perçu une somme de 25 910 \$ pour la réalisation des activités d'enregistrement des producteurs forestiers.



Contributions en services

La collaboration des partenaires de l'Agence Chaudière est d'autant plus très importante par les présences aux réunions des divers comités. Durant l'exercice financier 2004-2005, leurs contributions en services a été évaluée à 28 485 \$.

Gouvernement du Québec

Contributions en services	
Participation au conseil d'administration	1 500 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	1 650 \$
Total ministère	3 150 \$

Municipalités

Contributions en services	L'Aniane	Beauce-Sartigan	Lotbinière	La Nouvelle-Beauce	Robert-Cliche
Participation au conseil d'administration	900 \$	300 \$	300 \$	600 \$	900 \$
Préparation de documents pour le CA (secrétariat, rédaction de procès-verbaux)	900 \$	-	-	-	-
Espace pour loger l'Agence et salle de rencontre	6 200 \$	-	-	-	-
Contribution / MRC	8 000 \$	300 \$	300 \$	600 \$	900 \$
Total municipal			10 100 \$		

Producteurs forestiers

Contributions en services	Groupements forestiers			Syndicats des producteurs de bois		
	Beauce-Sud	Chaudière	Wdfe	Beauce	Québec	Estrie
Participation au conseil d'administration	-	750 \$	750 \$	900 \$	900 \$	-
Support à l'Agence et participation aux comités	450 \$	450 \$	1 050 \$	1 650 \$	300 \$	150 \$
Contribution / organisme	450 \$	1 200 \$	1 800 \$	2 550 \$	1 200 \$	150 \$
Total producteurs forestier			7 350 \$			

Titulaires de permis de transformation du bois

Pâtes et papiers

Contributions en services	Doimitar	Papiers Stadacona ltée
Participation au conseil d'administration	600 \$	750 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	1 200 \$	-
Contribution / titulaire	1 800 \$	750 \$
Total pâtes et papiers		2 550 \$

Scieries

Cette catégorie n'a compté aucun représentant pour cet exercice financier. Deux postes sont toujours vacants.

Présidence de l'Agence

Contributions en services	
Participation au conseil d'administration	900 \$
Participation aux comités	1 350 \$
Support à l'Agence et préparation des dossiers	3 085 \$
Total présidence	5 335 \$



Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Administration du programme d'aide

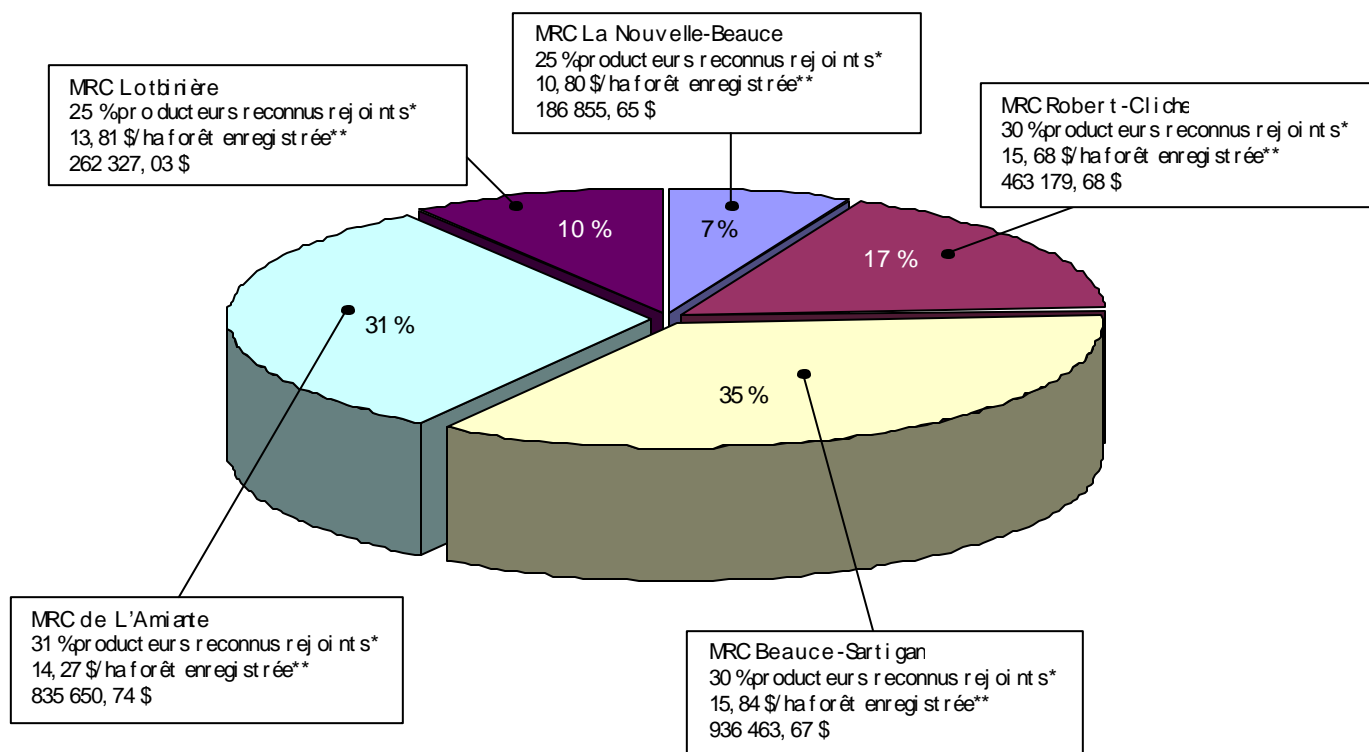
Le suivi du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'administration ainsi que la réalisation de divers projets relèvent de la responsabilité du personnel de l'Agence. La coordination et la vérification opérationnelle des travaux sont également des tâches assumées par l'Agence.

Travaux réalisés en 2004-2005

La réalisation d'une grande variété de travaux d'aménagement a été possible pour les producteurs forestiers reconnus de la région par l'entremise du programme d'aide. Ce programme a ainsi versé une somme de 2 684 476,77 \$. Le tableau suivant traduit les unités réalisées dans chacune des MRC du territoire de l'Agence par groupe de travaux. L'annexe 3 détaille les travaux d'aménagement réalisés par traitement sylvoicole au cours de cet exercice financier.

Activités	L'Aniane	Beauce-Sartigan	Lotbinière	La Nouvelle-Beauce	Robert-Cliche	Total	Objectifs du PPM (2004-2005)
Préparation de terrain (ha)	121,9	72,2	40,2	8,6	18,1	261,0	500
Reboisement (1 000 plants)	600,2	497,8	134,4	88,4	140,6	1 461,4	1 500
Entretien (ha)	222,9	414,1	89,7	86,0	242,7	1 055,4	
Coupe non commerciale (ha)	88,8	80,8	42,4	6,7	58,1	276,8	600
Coupe commerciale (ha)	198,3	248,9	35,8	52,9	109,2	645,1	850
Drainage (km)	11,8	12,8	5,6	1,1	4,4	35,7	
Voirie (km)	6,9	2,6	3,5	0,8	2,8	16,6	
PAF (plan)	110	147	44	77	96	474	
Visite conseil (visite)	27	65	15	24	61	192	
Technique forêt-faune (ha) et martelage	30,8	-	-	2,5	-	33,3	
Suivi des plantations (ha)	-	-	-	-	-	68,9	

Le graphique suivant illustre le portrait des sommes investies pour la réalisation des travaux sylvicoles par MRC présente sur le territoire de l'Agence Chaudière :



* Pourcentage de producteurs forestiers reconnus de la MRC qui ont bénéficié du programme d'aide par rapport à l'ensemble des producteurs forestiers reconnus de la MRC.

** Somme investie par hectare de forêts enregistrées dans chacune des MRC.

L'Agence offre depuis 1996 le programme d'aide aux propriétaires de lots boisés. Pour la saison 2004-2005, 1 299 propriétaires ont eu recours à ce programme.

MRC	Propriétaires desservis	Aide financière moyenne (\$/propriétaire)
L'Amiante	314	2 661 \$
Beauce-Sartigan	459	2 040 \$
Lotbinière	111	2 363 \$
La Nouvelle-Beauce	148	1 266 \$
Robert-Cliche	280	1 654 \$

Type de propriétaires	Propriétaires desservis	Aide financière moyenne (\$/propriétaire)
800 ha et plus d'un seul tenant	3	21 451 \$
Moins de 800 ha d'un seul tenant	1 296	2 022 \$
Total	1 299*	2 067 \$

* Un propriétaire peut posséder des lots forestiers sur plus d'une MRC et peut faire affaires avec plus d'un conseiller forestier

Conseillers forestiers	Propriétaires desservis	Aide financière moyenne (\$/propriétaire)
Aménagement forestier et coopératif de Wolfe (IND)	19	1 724 \$
Aménagement forestier et coopératif de Wolfe (OGC)	54	2 593 \$
Arbosilva inc.	14	1 804 \$
CFRQ	85	3 497 \$
Gestion forestière Yol and Bédard	19	1 330 \$
Groupeement agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc.	134	2 804 \$
Groupeement forestier de Beauce-Sud	188	2 152 \$
Groupeement forestier de la Vallée de la Chaudière	308	1 735 \$
Groupeement forestier du Sud de Dorchester	33	1 187 \$
Services forestiers François Martel	7	3 618 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce	458	1 626 \$

Au cours de l'année financière 2004-2005, l'Agence pouvait compter sur les services des conseillers forestiers qu'elle avait accrédités. L'aide financière a donc été versée à 12 organismes, dont deux grands propriétaires. L'annexe 4 présente la liste de ces conseillers forestiers.

Bilan de la vérification opérationnelle
Saison 2004-2005

Pour la saison 2004-2005, la vérification des travaux a été réalisée en conformité avec les instructions du *Guide sur la méthode de vérification opérationnelle des travaux du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* adopté par l'Agence. La vérification a été exécutée selon les exigences du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. La vérification opérationnelle s'est tenue sur l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005. L'élément essentiel de cette vérification consiste en l'évaluation des divers formulaires, soit le rapport d'exécution et la prescription sylvicole. Le rapport d'exécution produit est vérifié une fois le traitement exécuté et la prescription sylvicole est vérifiée avant le traitement pour certains types de traitements.

Au cours de cette période, allant de novembre 2003 à novembre 2004, un nombre de 2 107 rapports d'exécution ont été soumis à l'Agence pour fins de paiement dans le cadre du programme d'aide. La somme totale des demandes de réclamation équivaut à 2 796 445,38 \$. Parmi ceux-ci, un échantillon aléatoire de 253 traitements a été vérifié après traitement, soit 11,2 % de l'ensemble des travaux. Ces 253 traitements choisis correspondent à une valeur de 411 212,38 \$, soit 14,7 % des montants facturés. L'Agence vérifie aussi l'admissibilité de certains travaux avant leur exécution tels que les préparations de terrain et les entretiens de plantation. Pour la saison 2004, 84 traitements ont été ainsi vérifiés sur un total de 561 projets soumis à l'Agence, soit 15,0 %. Ces pourcentages de vérification dépassent les exigences de l'Agence qui est de 10 %. Ce dépassement s'explique principalement par la différence de projets soumis pour vérification avant traitement et ceux réellement exécutés. Également, au cours de l'année 2003-2004, certains projets ont été vérifiés et n'étaient pas intégrés au SIGGA. C'est en 2004 que ces traitements ont été exécutés ou intégrés au système informatique, faisant ainsi partie de la compilation de la vérification opérationnelle 2004-2005.

Parmi les cas vérifiés, 23 traitements ont été déclarés non-conformes au cahier des normes techniques de l'Agence Chaudière. Au total, ces dossiers totalisent une somme de 8 506,60 \$. Cependant, 5 traitements ont été contestés par les conseillers forestiers et font présentement l'objet de discussions. La somme de ces dossiers atteint 2 995,99 \$. Comparativement à la saison 2003-2004, le montant réclamé aux conseillers forestiers est moindre; il atteignait 10 067,17 \$. On peut donc affirmer que 2004-2005 a été une meilleure saison pour les conseillers forestiers. D'ailleurs, les travaux réalisés sont de qualité supérieure à l'année précédente avec une moyenne pondérée de 96,81 %, tous travaux confondus. Pour 2003-2004, cette moyenne correspondait à 94,39 %, ce qui représente une augmentation de la qualité de 2,42 %.

La vérification opérationnelle se termine habituellement par des recommandations soumises au conseil d'administration de l'Agence. Pour la saison 2003-2004, les recommandations à tenir compte portaient sur le drainage forestier et le choix de l'emplacement des plants lors du reboisement. Ces modifications ont été, dans la majorité des cas, suivies par les conseillers forestiers.

En résumé, il est important de rappeler que le but de la vérification opérationnelle est de maintenir et d'améliorer la qualité des travaux forestiers exécutés sur le territoire dans le cadre du programme d'aide. La vérification opérationnelle a permis d'atteindre ces objectifs, car la comparaison des résultats de la qualité des travaux de 2004-2005 avec ceux de 2003-2004 s'est améliorée par rapport à l'année précédente (96,81 % et 94,39 % respectivement). Afin d'atteindre cet objectif d'amélioration continue, l'Agence a toujours besoin de ses partenaires pour adapter, lorsque nécessaire, les cahiers normatifs et ce, dans le respect et l'écoute de tous.

Rapport de vérification des états financiers
Pour l'exercice 2004-2005

Présenté par Raymond Chabot Grant Thornton

Annexes

Annexe 1

Membres de l'Agence Chaudière pour 2004-2005

Membres réguliers (37)

Producteurs

Organismes de gestion en commun (5)

Aménagement forestier et coopératif de Wdfe
Groupement agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc.
Groupement forestier de Beauce-Sud inc.
Groupement forestier de la Vallée de la Chaudière
Groupement forestier du Sud de Dorchester

Syndicats des producteurs et propriétaires (3)

Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Municipal

MRC Robert-Cliche (1)

MRC Robert-Cliche

MRC Beauce-Sartigan (2)

MRC Beauce-Sartigan
Services des loisirs et de la culture Ville de Saint-Georges

MRC Lotbinière (3)

MRC Lotbinière
Municipalité de Lotbinière
Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

MRC La Nouvelle-Beauce (1)

MRC La Nouvelle-Beauce

MRC de L'Amiante (18)

MRC de L'Amiante
Municipalité d'Adstock
Municipalité de Dsraëli Paroisse
Municipalité d'East-Broughton
Municipalité de Kinnear's Mills
Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
Municipalité de Saint-Fortunat
Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur

Municipalité de Saint-Jean-de-Brebeuf
Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
Municipalité de Saint-Julien
Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
Municipalité de Sainte-Praxède
Ville de Israël
Ville de Thetford Mines

Titulaire d'un permis de transformation du bois

Industries du sciage (2)

Produits forestiers Dmt ar
Scierie Lapointe et Roy Ltée

Pâtes et papiers (2)

Papiers Stadacona Ltée
Papiers de communication Dmt ar

Members associés (2)

Conseillers forestiers de la région de Québec
Services forestiers François Martel inc.

Annexe 2

Budget de l'Agence Chaudière pour 2005-2006

	Administration et distribution plants PRÉVISIONS 2005-2006	Autorisation de reboisement et vérification travaux PRÉVISIONS 2005-2006
Revenus		
Contribution du MRNFP	2 244 400, 00 \$	
Contribution de l'industrie	580 000, 00 \$	
Revenus cotisation membres	1 000, 00 \$	
Revenus d'intérêts	8 500, 00 \$	
Surplus de l'exercice précédent	155 210, 00 \$	
Total :	2 989 110, 00 \$	
Dépenses		
Frais de fonctionnement		
Salaires et BM	95 824, 00 \$	51 502, 00 \$
Frais bancaires	146, 00 \$	
Frais de déplacement	2 500, 00 \$	5 300, 00 \$
Frais de repas	700, 00 \$	150, 00 \$
Fournitures de bureau	2 000, 00 \$	400, 00 \$
Contrat service logiciels	-	-
Assurances	6 035, 00 \$	1 151, 00 \$
Téléphone	3 100, 00 \$	960, 00 \$
Publicité	1 000, 00 \$	-
Frais divers	2 540, 00 \$	3 000, 00 \$
Alloucation président	4 080, 00 \$	
Système informatique (SIGGA)	2 142, 00 \$	
Honoraires professionnels	799, 00 \$	
Frais de poste	822, 00 \$	100, 00 \$
Amortissement	8 604, 00 \$	4 841, 00 \$
Photocopies	1 000, 00 \$	400, 00 \$
Sous total fonctionnement	131 292, 00 \$	67 804, 00 \$
Programme d'aménagement	2 658 118, 00 \$	
Mise en oeuvre du PPM	20 450, 00 \$	
Transfert de connaissances	22 000, 00 \$	
Projets d'expérimentation	5 000, 00 \$	
Réserve pour fonds de roulement	84 446, 00 \$	
Vérification opérationnelle	67 804, 00 \$	
Total des charges	2 989 110, 00 \$	

Annexe 3

Rapport des travaux réalisés pour l'exercice financier 2004-2005

	Nombre d'unités	Facturés (\$)	Pourcentage (%)
(05) Préparation de terrain			
Préparation tiges + 2 m couvertur e > 50 %	135,5	142 953,56	
Préparation tiges + 2 m couvertur e > 50 % (pel le hydraul i que)	9,6	10 636,80	
Coupe tiges + 2 m couvertur e > 50 %	2,7	1 682,10	
Préparation tiges de 1 à 2 m couvertur e > 50 %	31,9	22 808,50	
Préparation avec récupér at i on 5 à 14 m ² /ha	17,0	18 377,00	
Préparation avec récupér at i on 5 à 14 m ² /ha (pel le hydraul i que)	2,1	2 383,50	
Déblai ement mécani que	35,9	15 472,90	
Préparation tiges > 1 m et couvertur e 25 à 50 %	10,0	3 940,00	
Déblai ement mécani que (pelle hydraul i que)	9,7	4 714,20	
Labour age + her sage agri col e (pl . feui ll us)	6,6	2 323,20	
Tot al	261,0	225 291,76	8%
(06) Pl ant at i on			
Raci nes nues rési neux	0,160	45,76	
PFD raci nes nues rési neux	150,860	52 025,93	
Raci nes nues feui ll us	4,004	1 389,39	
Réci pi ent 300 cc et pl us	1 077,784	395 316,43	
Pl ant at i on mécani que PFD raci nes nues rési neux	16,940	2 964,50	
Regarni de pl ant at i on- PFD raci nes nues	14,340	4 730,80	
Regarni de pl ant at i on- réci pi ent 300 cc et pl us	194,367	75 300,42	
Regarni régénér at i on nat urel le- réci pi ent 300 cc et pl us	3,024	1 227,74	
Tot al	1 461,479	533 000,97	20%
(07) Ent ret i en de pl ant at i on			
Désher bage mécani que ou manuel	11,1	3 163,50	
Dégagement mécani que ou manuel - pl ts oppri més hauteur moy <1 m	502,1	474 260,55	
Dégagement mécani que ou manuel >= 1 m- 25,1 à 40 %	22,5	11 070,00	
Dégagement mécani que ou manuel >= 1 m- 40,1 à 100 %	376,1	275 596,11	
Écl ai rci e précommer ci al e d'anci ennes pl ant at i ons	130,5	137 677,50	
Prot ect i on cont re l es i nsect es, mal ad i es et ani maux	8,6	3 551,80	
Paill is dégradabl e	4,5	4 615,34	
Tot al	1 055,4	909 934,80	34%

(08) Traitements non-commerciaux

Dégagement mécanique ou manuel	3,9	3 038, 10	
Éclaircie précommerciale – résineux	269,1	283 281, 59	
Éclaircie précommerciale – feuillus qualité sciage, déroulage	1,3	1 380, 60	
Éclaircie précommerciale – feuillus lumière	2,5	2 180, 00	
Tot al	276,8	289 880, 29	11 %

(09) Traitements commerciaux

Éclaircie commerciale avec martelage – résineux	456,8	374 728, 99	
Éclaircie commerciale avec martelage – feuillus ombre	7,4	5 527, 80	
Coupe de succession – feuillus lumière	10,7	4 445, 50	
Coupe de jardinage avec martelage – feuillus ombre	10,9	8 142, 30	
Coupe par bandes	4,8	1 646, 40	
Coupe progressive d'ensemencement avec martelage – résineux	89,8	73 815, 60	
Coupe prog. d'ensemencement avec martelage – feuillus ombre	2,9	1 557, 30	
Coupe de récupération	1,7	482, 80	
Éclaircie commerciale avec martelage – feuillus lumière	5,8	4 332, 60	
Éclaircie commerciale sans martelage – résineux	47,7	34 105, 50	
Coupe de jardinage avec martelage – acéri-co-for est ier	6,6	4 930, 20	
Tot al	645,1	513 714, 99	19 %

(10) Drainage forestier et Voirie

Drainage – terrain dénudé	28,147	35 606, 08	
Drainage – terrain boisé	7,576	11 386, 73	
Drainage – construction de chemin	14,259	18 950, 20	
Drainage – amélioration de chemin	2,285	1 743, 45	
Tot al	52,267	67 686, 46	3 %

(11) Plan d'aménagement forestier

Plan simple de gestion – 4 à 50 ha	417	94 242, 00	
Plan simple de gestion – 51 à 100 ha	45	16 155, 00	
Plan simple de gestion – 101 à 250 ha	10	4 910, 00	
Plan simple de gestion – 251 à 800 ha	2	1 300, 00	
Tot al	474	116 607, 00	4 %

(12) Visites conseil

Visite conseil propriétaire 1 ^{re} visite	121	14 752, 00	
Visite conseil propriétaire 2 ^e visite	71	8 656, 00	
Martelage acéri-co-for est ier	2,5	332, 50	
Planification technique ravage	30,8	4 620, 00	
Tot al	225,3	28 360, 50	1 %

Annexe 4

Conseillers forestiers – Saison 2004-2005

Aménagement forestier et coopératif de Wolfe (OGC et IND)

Arbo Silva inc.

Conseillers forestiers de la région de Québec

Groupe agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc.

Groupe forestier de Beauce-Sud

Groupe forestier de la Vallée de la Chaudière

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

Services forestiers François Martel inc.

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

Gestion forestière Yol and Bédard

Papiers Stadacona Ltée *

Produits forestiers DDMtar *

* Les sommes allouées à ce groupe sont strictement réservées à la réalisation de travaux d'aménagement sur leurs propriétés.



**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière**

3830, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6H 2L8
Téléphone : (418) 423-3121
Télécopieur : (418) 423-3122
Site internet : www.arfpc.ca